

plus grand centre de distribution, tant intérieur qu'extérieur; et c'est au point de départ ou d'arrivée du commerce maritime que doit se trouver l'administration générale du chemin de fer National-Canadien, si nous tenons à ce que ce réseau obtienne sa part du trafic. L'on pourrait peut-être alléguer maintes raisons pour lesquelles quelque autre endroit eût dû être choisi, mais, je crois qu'au point de vue commercial, c'est Montréal qui est l'endroit le plus favorable.

Quant à la division par districts, il appartient au conseil d'administration d'en décider. Le président sera heureux de connaître l'opinion des députés à ce sujet; il le désire même, car, le peuple que nous représentons possède ce réseau, et il n'est que juste que les mandataires du peuple en Chambre aient le droit de conseiller, sinon de commander.

On parle de soustraire l'administration des chemins de fer nationaux à l'ingérence politique. Si l'on emploie ce terme de politique dans son sens le plus étroit il est vrai que l'exploitation du réseau ne doit être l'objet d'aucune intervention du dehors, et c'est là une question que seuls les administrateurs sont en mesure de trancher. Mais si l'on donne à ce mot son sens plus large on reconnaît combien il est naturel que vous consacriez votre attention à l'administration d'une entreprise comme celle que je viens de décrire, entreprise qui appartient à ceux qui vous ont envoyés ici—je veux dire au peuple; et ceux-là, en leur qualité d'actionnaires veulent naturellement que leur vues soient présentées à la Chambre comme le seraient les opinions des actionnaires d'une compagnie quelconque devant une réunion générale des actionnaires. Nous sommes les mandataires des actionnaires et le Parlement, d'après sa nature même, a le droit de discuter les affaires du réseau des chemins de fer nationaux. Le Gouvernement est, pour ainsi dire, un comité de la Chambre auquel une loi a conféré l'autorité de créer en votre nom un conseil de direction. La Chambre a donc, en tout temps, le privilège de remplacer les membres du personnel de ce conseil si les actionnaires considèrent que ces membres n'accomplissent pas leur devoir d'une façon satisfaisante—seulement nous n'exercerons pas ce privilège d'ici quelque temps.

Je veux qu'on me comprenne bien, monsieur l'Orateur: en ce qui regarde les détails de l'administration les hommes que nous avons nommés ne doivent souffrir l'intervention de personne; seulement lorsqu'il s'agit des questions de haute importance, nous n'oublions pas que ceux dont nous sommes les représentants ici, que chaque homme,

chaque femme, chaque enfant du Dominion est actionnaire de ce grand réseau national de transport. Son succès est leur succès; de même son insuccès pèsera sur le peuple tout entier. Je ne crois pas que nos efforts soient voués à l'insuccès; j'ose croire qu'avec le temps, lorsque tout le mécanisme fonctionnera régulièrement, lorsqu'on aura coordonné ces différents éléments en un seul réseau, le succès sera assuré. Je demande au Parlement et au peuple canadien d'être patients, de donner aux directeurs et au président du réseau national le temps de l'établir sur une base solide et d'attendre une année avant de juger leur œuvre; alors on aura devant les yeux non des promesses mais des résultats obtenus.

M. HOEY: Monsieur l'Orateur, nous venons d'entendre un discours très instructif touchant un sujet d'importance vitale pour le peuple canadien; un sujet, cependant que je n'ai pas l'intention d'aborder en ce moment.

Je ne puis me persuader, monsieur l'Orateur, et la tâche ne serait pas facile pour un autre, que le discours de Son Excellence le Gouverneur général, qui est ostensiblement le programme du ministère pour la session actuelle, et qui forme la base de nos discussions aujourd'hui, apporte un peu d'espoir ou d'inspiration au peuple canadien. Ce discours, en effet, n'ose pas apparemment, affronter résolument les difficultés de notre situation économique. Voilà qui doit faire soupçonner à nombre d'honorables députés—c'est là, en tout cas, mon impression personnelle—que le Gouvernement manque de confiance, qu'il se croit incapable de nous apporter une solution heureuse et efficace de nos problèmes; ce manque de confiance provient sans doute de ce que l'union fait défaut dans les rangs du ministère. Sans la foi, sans la confiance nous ne pouvons avoir ces convictions profondes qui sont nécessairement à la base de tout vrai programme législatif, et sans ces convictions on ne saurait avoir cette ardeur, cet enthousiasme si essentiels au progrès d'une nation.

A mes yeux c'est l'esprit de clocher, le régionalisme, qui a inspiré ce programme—et je ne parle pas tant de ce qui s'y trouve que de ce que l'on a soigneusement omis, principalement toute allusion à une révision du tarif. Evidemment, à l'attrition manifestée l'année dernière le Gouvernement devra substituer maintenant des sentiments de contrition. Ce programme me semble inspiré par la crainte et je suis convaincu que si le Gouvernement qui a adopté une attitude de réserve si abso-